

Communiqué de presse
Mercredi 28 janvier 2026

Liaison aérienne Limoges–Paris : Les collectivités territoriales unies pour assurer l’Obligation de Service Public face à la défaillance de l’État

Ce mardi 27 janvier 2026, le comité syndical du Syndicat Mixte de l’Aéroport de Limoges-Bellegarde (SMALB), présidé par François Vincent, s’est réuni afin de délibérer sur l’ouverture d’une Obligation de Service Public (OSP) pour la liaison aérienne Limoges–Paris (Orly).

Cette décision s’inscrit dans la continuité de la démarche engagée en avril dernier par les trois collectivités membres du syndicat mixte — la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne et Limoges Métropole — qui avaient décidé à l’unanimité de saisir le ministère des Transports pour imposer la remise en place d’obligations de service public sur les services aériens réguliers entre Limoges et Paris. Cette initiative visait à pallier la dégradation manifeste et unanimement reconnue du service ferroviaire sur la ligne POLT.

La Haute-Vienne représente un territoire de 371 691 habitants, accueillant plus de 25 000 étudiants et près de 18 000 établissements inscrits au registre du commerce et des sociétés, dont une entreprise du CAC 40 ayant maintenu son siège social en région. L’accessibilité de ce territoire constitue donc un enjeu majeur d’aménagement et de développement économique.

L’objectif poursuivi par les collectivités était clair : établir un véritable « pont aérien » entre Limoges et Paris, permettant une desserte aérienne quotidienne avec la possibilité d’un aller-retour dans la journée. Temporaire — de début février 2026 à fin mars 2027 — et complémentaire à l’offre ferroviaire pendant la durée des travaux du POLT, cette liaison devait garantir une continuité et une efficacité de desserte pour les usagers.

À l’issue de nombreux échanges, l’État a accepté la mise en place d’une OSP temporaire de janvier 2026 à avril 2027. La compagnie Volotea a été retenue pour assurer cette liaison.

Toutefois, les modalités de financement arrêtées par l’État n’ont pas été à la hauteur des attentes. Alors même que l’OSP relève de la compétence de l’État, une participation exceptionnelle et significative — estimée à au moins 2 millions d’euros, soit 30 % du déficit — était attendue. L’État a finalement limité sa contribution à 535 000 euros sur 2026, un montant très nettement insuffisant pour équilibrer le plan de financement.

Soucieuses de répondre aux besoins des usagers et de garantir l’accessibilité du territoire, les collectivités ont néanmoins décidé d’assumer leurs responsabilités, en dérogeant à la clé de répartition statutaire. Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne et Limoges Métropole s’engagent à assumer le reste à financer pour un montant de 3 865 000 euros, déduction faite de la subvention de l’État, d’une subvention exceptionnelle de la CCI et de l’autofinancement du SMALB.

Le plan de financement du reste à charge de 3 865 000 euros, pour les membres du SMALB respectera ainsi les modalités suivantes :

- Limoges Métropole : 1 917 040 euros, soit 49,61 % ;
- Région Nouvelle-Aquitaine : 1 298 640 euros soit 33,60 % ;
- Département de la Haute-Vienne : 649 320 euros soit 16,80%.

Une fois encore, les collectivités territoriales font le choix de pallier la défaillance de l'État pour garantir un service essentiel à l'aménagement, à l'attractivité et à la continuité territoriale du Limousin.

Contacts presse :

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Département de la Haute-Vienne : Mégane Lépine - 05 00 44 12 41/ megane.lepine@haute-vienne.fr

Limoges Métropole : Manon Cassegrain - 06 62 89 77 71 / manon.cassegrain@limoges-metropole.fr

Syndicat Mixte de l'aéroport de Limoges Bellegarde : 05 55 43 30 14 / contact@smalb-aeroport.fr